

## Formule du stage de B. Sc. II

Au cours de sa deuxième année de formation académique au baccalauréat en orthophonie, l'étudiant réalisera un stage en orthophonie d'une durée totale de **cinq jours**. Ce stage peut avoir lieu au cours de la semaine de lecture de la session d'hiver ou au cours du mois de mai. Il s'agit d'un **stage de sensibilisation au milieu clinique** durant lequel le stagiaire se familiarisera avec certains types de troubles langagiers ainsi que les méthodes d'intervention orthophonique qui s'y rapportent.

Il s'agit d'une étape importante dans la formation clinique de l'étudiant car, dans bien des cas, il se retrouvera pour la première fois dans un milieu clinique où il doit prendre contact avec des clients présentant un trouble du langage ou de la parole et, avec les personnes de leur entourage. L'étudiant sera dans un contexte d'apprentissage visant principalement la sensibilisation à la réalité clinique. Le stage de B. Sc. II a donc pour but de s'initier aux actes professionnels et de développer des habiletés relationnelles.

Le stage de B. Sc. II est également le point de départ du continuum de formation clinique visant le développement des compétences professionnelles. En B. Sc. II, ce continuum va de **l'observation active** du superviseur à la **co-intervention** avec le superviseur vers la fin du stage, et ce, exclusivement sous supervision directe.

Par la suite, les compétences à développer par l'étudiant seront graduellement définies en fonction du niveau académique du stage, de la période du stage et du type de population vue en stage.